

DOCUMENT DE PROJET

Haiti

Intitulé du projet : Autonomisation des femmes défavorisées : renforcement des capacités pour l'autonomisation économique des femmes

Numéro du projet: 00099803

Partenaire de réalisation: PNUD

Date de démarrage: 24/01/2018 **Date d'achèvement:** 31/12/2020 **Date du CAP:** 25/01/19

Description succincte

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) appuie depuis des années le Gouvernement haïtien à travers le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) et le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), dans sa mission de concevoir et de mettre en œuvre des mesures visant à réduire les disparités entre les sexes et à promouvoir l'égalité dans le domaine économique.

C'est dans ce cadre que le projet Autonomisation des femmes défavorisées : renforcement des capacités pour l'autonomisation économique des femmes a vu le jour. Il se propose d'améliorer les moyens de subsistance et les opportunités d'emploi pour les femmes vivant dans les zones les plus vulnérables de Port-au-Prince et de ses environs en leur permettant d'accéder aux ressources et aux bénéfices de développement nécessaires à leur autonomisation sociale et économique.

Cette intervention s'aligne aux priorités de l'État Haïtien dans le cadre de son Plan Stratégique pour le Développement d'Haiti et sa Politique d'Égalité Femmes et Hommes (2014-2034). Il est également en adéquation avec les engagements internationaux suivants de l'État haïtien : la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), la convention no 100 sur l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail à valeur égale ratifiée le 5 décembre 1957; la Convention no 111 relative à la discrimination en matière d'emploi et de profession ratifiée le 9 mars 1962; la convention no 138 sur l'âge Minimum pour exercer un emploi (ratifiée le 15 mai 2007).

Cette intervention constitue la deuxième phase d'un projet pilote PNUD-KOICA débuté en 2011, suite au tremblement de terre, et dont l'objectif visait à renforcer les moyens de subsistance de femmes issues des quartiers les plus affectés par la catastrophe. Cette seconde phase a été conçue sur la base des leçons apprises du projet pilote et vise à compléter l'accompagnement initialement pourvu aux bénéficiaires de la première phase et à étendre la portée des interventions à plus large échelle, en ciblant un plus grand nombre de nouveaux bénéficiaires.

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :

La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif

Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre² :

L'accès des femmes et des jeunes aux débouchés économiques, y compris au marché du travail formel, est facilité.

Total des ressources nécessaires :	\$US 4,570,000	
Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :	\$US 290,000
	Donateur :	\$US 4,280,000
	Gouvernement :	
	Apports en nature :	
À financer :		

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	PNUD
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	REPRÉSENTANTE RÉSIDENTE A.I.
RONELL GILLES	YVONNE HELLE
Date :	Date :

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Les femmes haïtiennes constituent l'épine dorsale de l'économie du pays. Elles jouent un rôle économique important, notamment en tant que producteurs, en tant que commerçants et en tant que liaisons entre les producteurs-trices locaux et les consommateurs-trices. Mais sept ans après le tremblement de terre et malgré leurs contributions importantes, de nombreuses femmes ne bénéficient toujours pas d'opportunités d'emploi fiables et décentes ou de moyens de subsistance durables.

Des études récentes ont montré que les femmes haïtiennes travaillent plus que les hommes, mais ce travail est principalement consacré à des activités domestiques non rémunérées. Parce que les femmes effectuent l'essentiel du travail ménager, elles n'ont souvent que peu de temps pour s'engager dans des activités économiques. Lorsque les femmes ont accès à des activités rémunérées, elles se trouvent souvent dans des conditions moins stables et moins rémunérées que les hommes, avec un accès moindre aux ressources économiques et aux ressources productives. Le rapport 2014 du PNUD sur les progrès accomplis par Haïti pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) montre que 51% des femmes haïtiennes sont des travailleurs indépendants, contre seulement 24% des hommes, et que les hommes sont plus susceptibles d'être employés dans le secteur formel que les femmes. En outre, un recensement des microentreprises effectué par le ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) en 2012 a révélé que les femmes détiennent la majorité des entreprises à très faible revenu en Haïti, tandis que les hommes détiennent la majorité des entreprises à revenu intermédiaire.

En outre, les femmes haïtiennes sont souvent victimes de stigmatisations sociales et politiques et économiques, ce qui limite leur participation à l'élaboration de politiques économiques et sociales et peut contribuer à leur manque de confiance dans la prise de décisions, notamment économiques.

En raison de ces déséquilibres omniprésents dans les opportunités économiques entre les femmes et les hommes, des politiques et des programmes visant spécifiquement à améliorer la performance des femmes dans les secteurs économiques et productifs et à soutenir l'autonomisation économique des femmes sont absolument nécessaires.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des objectifs intrinsèques à l'approche de développement du PNUD, et l'une des principales priorités du PNUD à cet égard est de réduire et d'éliminer l'exclusion économique des femmes. Non seulement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent un objectif de développement durable en soi (ODD 5), mais celles-ci sont également essentielles pour atteindre tous les autres objectifs de développement durable. En particulier, l'autonomisation économique des femmes établit une voie directe vers des objectifs de développement tels que l'éradication de la pauvreté et la croissance économique inclusive. Pourtant, les femmes ne peuvent devenir des agents de changement pour la promotion d'une croissance économique juste, équitable et durable que lorsque les inégalités sont abordées.

Par ailleurs, le projet répond aux priorités présentées dans le Programme du pays 2017 – 2021 (Country Programme Document – CPD) qui indique le suivant :

« Pour promouvoir une croissance sans exclusion, le PNUD collaborera avec les ministères du commerce et de l'industrie, de l'économie et des finances, et de la condition féminine, en vue de poursuivre la discussion sur l'emploi et les politiques de soutien aux petites et moyennes entreprises. Il appuiera le développement des chaînes logistiques avec la Chambre de commerce, et mettra l'accent sur les produits haïtiens traditionnels ayant un impact environnemental et social positif et un fort potentiel de croissance. Les femmes et les jeunes seront les principaux bénéficiaires, avec un accès égal à des emplois décentes et des moyens de production soutenant leur autonomisation. Dans son offre de formations professionnelles et entrepreneuriales, et d'accès aux nouvelles technologies et au microcrédit, le PNUD veillera à ce que les nouvelles possibilités soient offertes sans exclusion. »

Les données fournies par les rapports CEDEF sur Haïti, l'Institut Haïtien de statistique et d'informatique (IHSI¹) et l'Étude Entrepreneurs dans L'économie haïtienne : Des marchés aux politiques publiques² ont montré la nécessité de se concentrer sur l'autonomisation économique des femmes dans les programmes de développement :

- L'autonomisation économique est l'un des moyens les plus efficaces d'aider les femmes à réaliser leur potentiel et à faire progresser leurs droits ;

¹ Enquête sur l'Emploi et l'Économie Informelle (EEEI). Premiers résultats de l'Enquête Emploi (Phase 1), Port-au-Prince, [en ligne] <http://ihsi.ht/pdf/eeei.pdf>

² http://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/reduction%20de%20la%20pauvrete/UNDP-HT-Relevement-entrepreneurs-dans-l-economie-haitienne_des-marches-aux-politiques-publiques-141116.pdf

- La discrimination à l'égard des femmes est inefficace sur le plan économique - l'économie est perdante lorsqu'une partie importante de la population ne peut pas intervenir équitablement dans les activités économiques ni réaliser son plein potentiel ;
- Les femmes économiquement autonomes contribuent de manière significative à la vie de leurs familles, sociétés et économies nationales. Il a été démontré que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'investir des revenus supplémentaires pour subvenir aux besoins de leurs enfants, contribuant ainsi au développement durable.

Concernant les priorités d'Haïti, les plans nationaux de développement tiennent compte des questions d'égalité des sexes dans des domaines d'intervention spécifiques, aussi bien dans la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) que dans le Plan Stratégique de Développement (PSDH). L'objectif d'avancer vers le statut d'économie émergente d'ici 2030. Le programme d'investissement triennal conçu pour la mise en œuvre du PSDH fait de l'égalité des genres un domaine d'intervention spécifique, notamment pour les avancées juridiques dans le domaine de la participation politique et économique et dans la réduction de la violence contre les femmes.

En ce qui concerne les politiques publiques, la Politique nationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (PEFH) (2014-2034) a été élaborée par le Ministère de la condition féminine et des droits des femmes (MCFDF) et est accompagnée d'un plan d'action de six ans. Cette politique a été initiée à la suite d'un dialogue social et institutionnel entre les parties prenantes locales, régionales et nationales et contient 6 orientations principaux.

Le projet prend en compte les trois objectifs de l'orientation 5 portant sur l'autonomisation économique des femmes de la PEFH à savoir :

- La promotion de l'autonomisation économique des femmes ;
- Le renforcement des capacités des femmes à pénétrer les filières porteuses de l'économie ;
- L'appui appui au développement de l'entrepreneuriat féminin.

En ce qui concerne ce dernier objectif, le Gouvernement haïtien s'est engagé à réviser les politiques et structures macroéconomiques et sociales pour permettre aux femmes de participer pleinement aux activités des femmes dans les secteurs économiques tels que la construction, le tourisme, les nouvelles technologies et les travaux publics. Ce faisant, le gouvernement cherche à transformer ces engagements en pratique, en promouvant l'autonomisation économique des femmes, en renforçant les capacités des femmes à entrer dans l'économie formelle et en soutenant le développement des femmes entrepreneurs. Le gouvernement a commencé à mettre en œuvre ces engagements, notamment à travers des initiatives telles que « Kredi Fanm Lakay », initiées par le MCFDF et le cabinet du Premier ministre afin d'améliorer l'accès au crédit pour les femmes entrepreneurs des zones rurales.

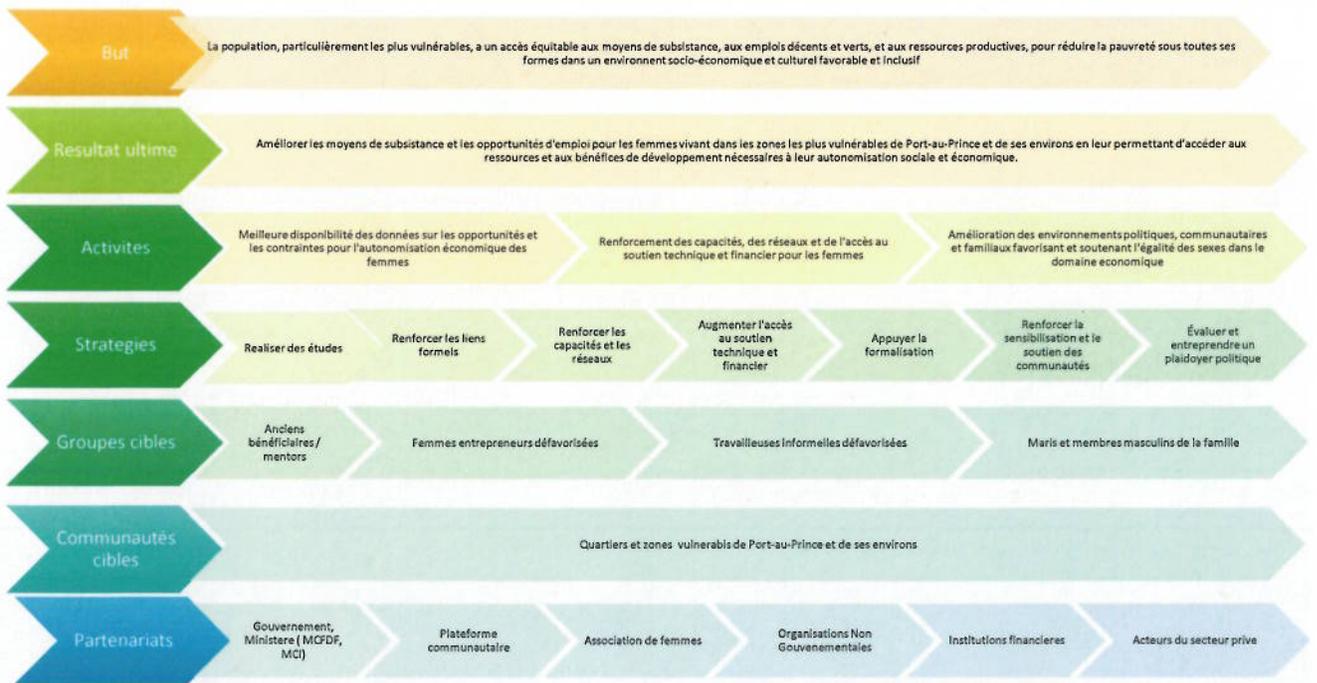
Pendant l'exercice d'élaboration du Plan Stratégique, le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) a montré que le développement d'une culture d'entrepreneuriat et, en particulier, entre les jeunes et les femmes est une des priorités pour créer des opportunités à niveau nationale et pour renforcer la position du marché haïtien à niveau national et, en suite, à niveau internationale.

II. STRATÉGIE

Bien qu'il existe de nombreuses stratégies qui peuvent contribuer à l'autonomisation économique des femmes, ce projet poursuit l'objectif général de contribuer à accroître l'autonomisation des femmes défavorisées des quartiers les plus démunis de Port-au-Prince et de ses environs en leur dotant des moyens de subsistance durables, de favoriser son entrée dans le marché et d'augmenter la compétitivité de ses entreprises. Pour ce faire des actions spécifiques suivantes seront mises en œuvre :

- Améliorer la disponibilité des données sur les opportunités économiques viables pour les femmes et identifier les facteurs qui contribuent à leur succès
 - Renforcer les capacités, les réseaux et l'assistance technique et financière pour l'amélioration de la situation économique des femmes entrepreneures et des travailleuses informelles
 - Contribuer à la création d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes.
-

La figure 3 ci-dessous résume la théorie du changement pour cette intervention proposée :



III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

Résultats 1 : La disponibilité en données sur les opportunités économiques viables pour les femmes et les facteurs qui contribuent à leur succès est améliorée.

Activité 1.1 : Entreprendre une analyse des anciens bénéficiaires afin de dresser leur profil et de classer les groupes de femmes entrepreneures et les travailleuses informelles, et de fournir des informations sur leurs facteurs de succès et leurs obstacles.

Cette activité vise à analyser les secteurs avec un potentiel au niveau local et/ou national et le profil des femmes entrepreneures et les travailleuses informelles, y compris les informations démographiques, ainsi que les facteurs de réussite et les obstacles au démarrage et à la croissance de leurs entreprises. Pour cela, de meilleures informations qualitatives et des données et statistiques quantitatives seront nécessaires. Dans le cadre de cette activité, une analyse sera entreprise, qui servira de base pour aller de l'avant avec les activités restantes du projet et pour l'identification de bénéficiaires avec une prise en compte des entreprises participantes dans la première phase du projet et des nouvelles entreprises bénéficiaires du projet. Cette recherche aura deux objectifs:

Classer les bénéficiaires par groupes et évaluer leurs besoins, priorités et facteurs contributifs de leur succès et de leur échec (en utilisant le précédent projet pilote comme preuve); et

Analyser les marchés et les opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur et les secteurs susceptibles d'être sélectionnés pour l'intervention.

Résultat 2 : Les femmes entrepreneurs et les travailleurs informels des communautés ciblées disposent des capacités, des réseaux et de l'assistance technique et financière nécessaires pour créer et développer leurs entreprises

Le but de cette action est d'établir un cadre institutionnel entre les partenaires du secteur privé, les institutions financières et les groupes / associations de femmes, qui soutiendront les femmes dans leurs initiatives d'emploi et de création de micro-entreprises. Les partenaires identifiés dans le cadre du résultat 1 seront

ciblés pour établir un cadre institutionnel basé sur les chaînes de valeur et les secteurs de croissance identifiés.

Activité 2.1 : Renforcer la sensibilisation et renforcer les relations entre les différentes parties prenantes (ONG, institutions financières, partenaires potentiels du secteur privé et plateformes communautaires) pour garantir la durabilité du projet.

Les principales sous-activités incluront :

- Fournir des activités de sensibilisation pour les bénéficiaires, y compris des séminaires, des campagnes de sensibilisation et de communication sur la confiance, l'estime de soi, le développement personnel, etc.
- Offrir des activités de sensibilisation aux organisations du secteur privé et aux institutions financières, y compris des séminaires et des conférences sur les modèles de marché inclusif, le partenariat et les procédures.
- Soutenir la formalisation de partenariats entre les organisations du secteur privé, les institutions financières et les groupes de femmes entrepreneurs;
- Organiser une exposition à mi-parcours pour permettre aux bénéficiaires de mieux se connecter avec la demande potentielle et/ou actuelle;
- Cibler la participation des nouveaux bénéficiaires dans les quartiers où il y a déjà des entrepreneurs prospères (mentors) qui ont bénéficié du projet dans sa première phase.
- Créer et soutenir des groupes de mentorat basés sur le niveau d'éducation et la localisation des mentors et des nouveaux bénéficiaires. Idéalement, les mentors vivront et travailleront à proximité de nouveaux bénéficiaires. Des mentorats sont envisagés pour aider à créer une cohésion sociale, des économies d'échelle et des possibilités continues de collaboration entre les femmes dans les communautés ciblées.

Activité 2.2 : Renforcer les capacités et fournir des formations professionnelles aux micro-entreprises existantes ou en cours de création pour qu'elles innovent dans leur production et développent de nouvelles compétences pour démarrer des microentreprises

Cette rubrique comprend les deux sous activités suivantes :

- a) Des actions touchant les jeunes des deux sexes dans cinq départements du pays (Grand-Anse, Centre, le Sud, le Sud-Est et le Nord) :
 - Sensibiliser et initier à l'esprit entrepreneurial (formation en rédaction de plan d'affaires) dans les écoles techniques professionnelles et universités privées et publiques ;
 - Tenir un concours de plan d'affaires avec principalement les jeunes touchées par les actions de sensibilisation ;
 - Prendre en charge des lauréat-e-s pour le montage des entreprises.

Le genre sera pris en compte dans toute la démarche (dans les séances de sensibilisation, dans les critères de sélection des bénéficiaires et les critères du concours, etc.) pour encourager la participation effective des femmes dans toutes la dynamique et que les femmes travaillant dans les secteurs traditionnellement masculins et les hommes évoluant dans les secteurs traditionnellement féminins ayant des projets innovants soient prises en compte dans la création et le maintien des entreprises. Cette activité sera menée par le MCI avec l'appui du MCFDF.

- b) Des actions touchant l'arrondissement de Port-au-Prince
 - Former 300 femmes entrepreneurs dans le domaine de la formation professionnelle;
 - Et leur fournir des équipements pour faciliter leur travail.

Activité 2.3 : Accroître l'accès des femmes à un soutien technique et financier pour une gestion efficace des microentreprises

Le soutien technique et financier sera basé sur la mise en œuvre des méthodologies décrites ci-dessous, qui ont été conçues pour développer des marchés inclusifs; pour renforcer les capacités des bénéficiaires, et pour intégrer leurs activités dans le marché formel :

1. La méthodologie « Ann Ale », mise en œuvre par le PNUD à niveau international, soutient le développement des microentreprises en fournissant une assistance technique intégrale afin d'augmenter leur capacité de production, de renforcer leur relation avec le marché et de promouvoir l'innovation du modèle économique.

2. La méthodologie « Growing with my business » du PNUD vise à amener les entreprises existantes à un niveau où elles peuvent établir des relations d'approvisionnement à long terme avec d'autres marchés formels et informels, pour assurer la durabilité et la rentabilité. Elle est conçue pour les petites entreprises, les entreprises communautaires, les organisations productives et les coopératives qui ont déjà une production définie sans définition claire du marché.

Dans la mise en œuvre des méthodologies, les entreprises pourront bénéficier d'assistance technique personnalisée qui permettra d'améliorer leur connaissance et leurs compétences en gestion d'une entreprise en facilitant, dans quelques cas, l'accès au microcrédit.

Des conseils techniques et soutien seront fournis aux entreprises afin de les encourager et accompagner dans leur processus de formalisation.

Les principales sous-activités incluent :

- Affiner et contextualiser les méthodologies de "Ann Alé" et "Growing with my Business" à utiliser avec chaque catégorie de bénéficiaires (A, B, C et nouveaux bénéficiaires).
- Fournir une assistance technique personnalisée sur la création d'entreprise, la gestion, le marketing, la responsabilité, le service à la clientèle, etc.
- Renforcer l'image commerciale des entreprises nouvellement créées.
- Accompagnement personnalisé et spécialisé à temps plein pour les petites entreprises afin d'augmenter leur gestion et leur compétitivité ainsi que leur position sur le marché.
- Aider les bénéficiaires à effectuer une analyse coûts-avantages pour la formalisation de leurs activités économiques.
- Offrir des services financiers appropriés et inclusifs, basés sur les résultats de l'analyse réalisée dans l'activité 1 et sur les partenariats existants.
- Fournir des conseils techniques aux bénéficiaires qui décident de formaliser leurs entreprises tout au long des procédures légales et administratives de formalisation.
- Appuyer l'organisation et coordination d'une exposition finale.

Résultat 3 : Des environnements propices à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes sont améliorés, grâce à un soutien accru des parties prenantes communautaires et à des politiques sexospécifiques.

Cette action répond au besoin de stratégies pour promouvoir un changement réel dans les attitudes envers le leadership économique des femmes. Pour ce faire, des activités de sensibilisation avec les parties prenantes de la communauté, et en particulier avec les hommes, sont envisagées comme une activité clé du projet. Grâce à ce résultat, le projet cherche également à tirer parti des politiques macroéconomiques et sociales en tant qu'instruments essentiels pour guider la réalisation de l'autonomisation économique des femmes. Sur la base des données et des analyses réalisées dans le cadre de l'Activité 1 et en étroite collaboration avec les bénéficiaires, des recommandations politiques clés pour améliorer le pouvoir économique des femmes seront élaborées et communiquées au public.

Activité 3.1: Sensibiliser les parties prenantes de la communauté, en particulier les hommes, sur l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes.

Les principales sous-activités incluent :

- Inviter les hommes à participer activement à des formations ciblées sur les femmes.
- Fournir des activités de renforcement des capacités encourageant les hommes à adopter des masculinités positives et à partager le fardeau du travail domestique.
- Identifier des rôles de soutien spécifiques pour les hommes dans la promotion des entreprises appartenant à des femmes.
- Identifier, reconnaître et soutenir les « Champions du genre » masculins au niveau communautaire.

Activité 3.2: Contribuer à un environnement politique amélioré qui favorise et soutient l'autonomisation économique des femmes.

Les principales sous-activités incluent :

- Définir une campagne de plaidoyer basée sur les données de l'analyse de l'Activité 1 et en collaboration avec les bénéficiaires et qui tient compte des actions du MCFDF en matière d'autonomisation économique des femmes.
- Fournir des recommandations politiques et appui technique aux responsables gouvernementaux qui peuvent aider à éliminer les obstacles à l'autonomisation économique des femmes et promouvoir des politiques économiques, sociales et entrepreneuriales plus inclusives.
- Organiser une exposition pour la fin du projet, fournissant un espace pour la communication publique des recommandations politiques et permettant aux femmes bénéficiaires de montrer et de vendre leurs produits.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Le projet vise à améliorer les moyens de subsistance et les opportunités d'emploi pour les femmes vivant dans les zones les plus vulnérables de Port-au-Prince et de ses environs en leur permettant d'accéder aux ressources et aux bénéfices du développement nécessaires à leur autonomisation sociale et économique.

Les ressources totales requises pour la mise en œuvre des activités décrites précédemment, pour contribuer à l'atteinte de l'effet 1 du descriptif du programme du PNUD et les produits souhaités s'élèvent à 4,570,000 dollars US détaillé comme suit :

La structure de l'équipe proposée est sélectionnée pour couvrir les besoins en matière de gestion, de coordination et d'orientation des politiques publiques, des connaissances requises pour le suivi et la communication.

Le bureau du projet sera composé des personnels suivants :

- Un-e chef-fe de projet : responsable de la gestion quotidienne du projet, y compris la fourniture en temps voulu et efficace des résultats techniques, opérationnels, financiers et administratifs du projet ;
- Un-e expert-e en développement : spécialiste des méthodologies du PNUD (Ann Ale et Growing with my business) pour accompagner l'aspect technique du projet ;
- Un-e responsable de suivi et évaluation : responsable de la gestion du suivi/évaluation du projet et analyse de la performance, coordination opérationnelle et assurer l'atteinte des résultats du projet ;
- Un-e assistant-e de projet : responsable de l'exécution des tâches administratives et financières liées à la mise en œuvre des activités du projet ;
- Deux mobilisateurs/trices : chargé-e-s entre autres d'assurer l'articulation entre les potentiels bénéficiaires, les consultant-e-s et le PNUD tout en les aidant à accéder au projet ;
- Un-e chauffeur : fournira service de transport au personnel du projet.

En parallèle à l'équipe de projet, des consultant-e-s nationaux et internationaux seront recruté-es pour accompagner les bénéficiaires sur les méthodologies des Programmes Ann Ale et Growing with my business. Le recrutement de ces consultant-e-s sera concordé au début de l'assistance technique aux entreprises.

Des équipements seront fournis aux entreprises bénéficiaires de la formation Ann Ale. Une firme sera sélectionnée pour appuyer 300 nouvelles femmes entrepreneures dans le domaine de la formation professionnelle et des équipements essentiels à leurs fonctionnements leurs sera fourni. Pour favoriser l'accès au microcrédit aux microentreprises bénéficiaires, le projet a prévu la signature d'un accord avec une institution financière locale.

Le MCI sera muni de trois imprimantes supplémentaires pour la formalisation des entreprises via la carte d'identification professionnelle (CIF) et la priorité de formalisation sera accordée aux entreprises bénéficiaires du projet.

En outre le projet a prévu un budget pour deux expositions des produits des entrepreneures bénéficiaires comme une opportunité de visibilité pour les entrepreneures et pour montrer les résultats du projet.

Partenariats

Les partenaires du projet se trouvent à plusieurs niveaux :

- Au niveau national, le projet établira un partenariat avec le MCI qui est l'institution nationale en charge du développement économique et de la création d'emplois décentés et durables. Une des priorités du

MCI est la promotion de l'entrepreneuriat, en particulier pour les femmes et la formalisation des entreprises. Le MCFDF, structure en charge de formuler et d'appliquer les politiques publiques devant agir sur la condition des femmes en Haïti, accompagnera le MCI dans la dynamique du projet dans la prise en charge des questions du genre.

- Dans la mise en œuvre du projet, des complémentarités et synergies seront développées avec les différents partenaires techniques et financiers qui travaillent sur la thématique de l'autonomisation économique des femmes en particulier l'ONU Femmes, l'USAID (Agence des États Unis pour le Développement), la BID (Banque interaméricaine de développement), l'Union Européenne et l'Ambassade du Canada.
- Au début de la mise en œuvre, une réunion de lancement sera réalisée et des rencontres trimestrielles seront prévues avec les partenaires stratégiques pour partager les informations.
- De manière spécifique, une collaboration sera réalisée avec des institutions universitaires pour la mise en œuvre des activités de formation principalement la méthodologie en Ann Ale. Les écoles professionnelles et les universités seront impliquées dans l'élaboration du plan de formation et pour de potentielles collaborations impliquant les jeunes étudiant-e-s dans des programmes des stages et dans les activités de formation professionnelle.
- Les organisations de femmes particulièrement la Chambre de Commerce des Femmes entrepreneures et Femmes en démocratie seront associées à l'ensemble des activités du projet principalement le mentorat et la formation.

Risques et hypothèses

Le projet prévoit de faire face aux suivants risques:

- L'identification des anciennes bénéficiaires de la 1ère phase du projet. Le projet compte puiser dans les bases de données existantes, identifier les leaders communautaires et sensibiliser les mobilisateurs communautaires afin de reprendre le dialogue avec la communauté.
- Le projet pourra potentiellement rencontrer des difficultés à trouver les entreprises pour l'achat et la livraison de l'équipement aux bénéficiaires. Pour minimiser ce risque le projet compte lancer un appel d'offre pour identifier l'intérêt des potentiels fournisseurs sur le marché national et systématiser des informations collectées par les consultants pendant l'accompagnement technique.
- Les changements effectués au sein du gouvernement constituent un risque important dans le cadre de ce projet. Pour pallier ce risque, le projet compte faire une présentation du projet à la nouvelle équipe pour favoriser son appropriation au sein des deux ministères concernés.
- Le manque d'intérêts des potentiels bénéficiaires identifiés pendant la phase d'élaboration de la ligne de base et du recensement peut constituer un obstacle pour la réalisation de ce projet. De ce fait, dès le début du projet, une présentation du projet sera faite aux potentielles bénéficiaires et le projet favorisera une bonne coordination avec les autorités locales et les leaders communautaires.
- Les risques naturels comme les aléas sismiques ou hydro-météorologique ou encore les incendies sont des sources de décapitalisation des entreprises. Des rencontres seront réalisées avec les municipalités pour connaître les meilleures stratégies de combattre ces risques dans les marchés. Les bonnes pratiques des entrepreneures seront également documentées en vue d'appuyer l'État dans la proposition de politique publique adaptée à ces aléas naturels.

Implication des parties prenantes

Le projet s'efforcera de solliciter l'engagement des acteurs nationaux et locaux dans toutes les composantes du projet. Les bénéficiaires directs de ce projet seront :

- les femmes défavorisées et les femmes chefs de ménage dans les quartiers pauvres de Port-au-Prince et de ses environs ;
- Les femmes qui ont participé au projet pilote PNUD-Corée (phase 1) et qui sont prêtes à tirer parti de leur expérience, à renforcer leurs capacités de leadership et à soutenir la pérennité de leurs activités ;

- Le projet touchera également des jeunes des deux sexes fréquentant les écoles professionnelles privées et publiques dans 5 départements du pays.

Pendant la première phase, l'analyse du marché et l'identification des secteurs potentiels d'activité sera conduite d'une façon participative pour identifier les besoins et les priorités des bénéficiaires potentiels.

Dans les différents quartiers de Port au Prince, le projet créera des espaces de discussion avec les leaders communautaires, les représentants des associations productives et les Organisations Communautaires de Base (OCB).

Dans le cadre des activités visant à créer « Des environnements propices à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes sont améliorés, grâce à un soutien accru des parties prenantes communautaires et à des politiques sexospécifiques », le projet impliquera aussi les hommes y compris les familles des femmes bénéficiaires du projet et leur environnement. Le but est de les sensibiliser sur l'égalité des genres pour minimiser des possibles conséquences négatives et pour éviter des déséquilibres dans le contexte familial.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Les méthodologies mises en œuvre pour l'accompagnement technique sont des méthodologies internationales développées par le PNUD en Amérique Latine et Caraïbes. Il sera donc important favoriser un échange avec des autres bureaux pays du PNUD comme Équateur, Colombie, Mexique, El Salvador entre autres.

La formation et certification des consultants nationaux sur la méthodologie du Programme Ann Ale seront assurées par des consultants du PNUD Équateur.

Le projet comprend des échanges de coopération Sud-Sud avec l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud axés sur le partage des pratiques et des leçons apprises et soutien aux microentreprises et aux PME.

Connaissance

Selon le cadre des activités, le projet produira un document sur la systématisation des résultats, dans le but de diffuser les leçons apprises du processus d'accompagnement technique aux micros et petites entreprises conduites par des femmes. En outre, une analyse de l'environnement législatif actuel pour l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique sera produite, ainsi qu'une série de recommandations concrètes pour une réforme juridique permettant de progresser dans ce domaine.

Durabilité et amplification

La durabilité est un concept fondamental dans la conception du projet, car les capacités locales et nationales ainsi que le bien-être de la communauté sont essentielles à la réalisation des résultats.

La participation active des bénéficiaires sera un élément fondamental pour garantir la durabilité des activités du projet.

Un élément à mettre en évidence est aussi l'implication des femmes, responsables des microentreprises et participant à la première phase du projet, qui appuieront et conseilleront les nouvelles entreprises en fonction de leur expérience. Cette activité permettra de créer ou de renforcer les relations entre les entreprises qui pourront perdurer au-delà de la durée du projet.

Au niveau national, la directe implication du MCI et MCFDF permettra de partager les approches « Ann Ale » et « Growing with my business » pour garantir une appropriation au niveau gouvernemental.

L'incitation des partenaires à la réalisation des réunions de comités de pilotage et technique de manière périodique pour tous le projet intégrant tous les acteurs (bailleurs de fonds, partenaires et bénéficiaires), le suivi des résolutions prises au cours de ces réunions et l'organisation des visites conjointes des projets garantiront l'atteinte des résultats prévus et le renforcement de l'impact du projet.

De manière spécifique, toutes les parties prenantes seront impliquées dans la mise en œuvre du projet et les partenaires clés des deux ministères concernés. Cette stratégie permettra de dégager la complémentarité et la synergie entre les différentes interventions.

La mise en place du comité de pilotage et du comité technique pour le suivi et l'évaluation des activités du projet permettra de concrétiser les objectifs fixés.

IV. GESTION DU PROJET

Coût efficacité et productivité

Dans une approche portefeuille, le projet travaillera en synergie avec deux projets du PNUD Haïti : le projet « Post Catastrophe » pour toutes les activités à développer pour l'axe du relèvement économique dans le département de la Grand 'Anse et le projet « Électrification rurale et Autonomisation des Femmes » dans le département du Nord.

Le projet s'appuiera aussi sur les leçons apprises développées par les différents projets au sein de l'Unité de réduction de la pauvreté comme les initiatives du Programme de Développement des Fournisseurs et le Haïti Service Provider (HSP) pour garantir la durabilité des actions mises en place.

Avec les initiatives présentées ci-dessus, le projet ne facilitera pas seulement des synergies à niveau programmatique, mais encouragera aussi des collaborations en termes de processus d'achat et de recrutement des consultants et/ou des accords avec des institutions locales.

Les coûts figurants dans le budget ci-dessous (Cadre des résultats) sont déterminés sur la base des expériences passées (projet pilote de relèvement économique dans le département de la Grand 'Anse/Programme Growing with my business dans le département du Nord avec la chaîne du miel) et aussi sur l'expérience développée par des bureaux pays du PNUD en Amérique Latin et Caraïbe.

Gestion du projet

Le PNUD utilisera la modalité d'implémentation directe (DIM), laquelle lui confère le rôle de partenaire d'exécution. Dans ce cas, le PNUD mettra en place une structure adéquate avec la capacité technique et administrative nécessaire pour assumer la responsabilité pour la mobilisation et l'application efficace des activités convenues afin d'atteindre les résultats attendus.

Le PNUD porte donc la responsabilité globale de gestion financière dans l'implémentation du projet. Ainsi le PNUD doit suivre les règles et procédures établies pour ses propres opérations, lesquelles sont compatibles avec celles du bailleur.

L'équipe du projet sera affectée à Pétion Ville dans un des bureaux de projet du PNUD Haïti.

L'équipe du projet sera soutenue par les autres Unités du PNUD Haïti (Procurement et Management Support Unit entre autres) et par le bureau régional du PNUD à Panama, le cas échéant.

Le projet sera audité par un évaluateur externe conformément aux règles et règlements financiers du PNUD et aux politiques d'audit applicables sur les projets exécutés en implémentation directe (DIM).

V. CADRE DE RÉSULTATS:

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décentes et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif									
Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles : Taux d'emploi (formel et non formel), ventilé par secteur et sous-secteur, sexe, âge et groupes exclus et par catégorie salariale lorsque ces données sont disponibles									
Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Promouvoir l'égalité hommes-femmes, ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles.									
Intitulé et numéro Atlas du projet : Autonomisation des femmes défavorisées : renforcement des capacités pour l'autonomisation économique des femmes (PID 00099803)									
PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ⁴	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	Année 2019	Année 2020	FINAL		
Produit 1 Les femmes défavorisées des quartiers les plus démunis de Port-au-Prince et de ses environs bénéficient de moyens de subsistance durables améliorés et de possibilités accrues d'autonomisation économique.	1.1 Existence d'une base de données de bénéficiaires analysant leurs indicateurs économiques clés	Rapport de ligne de base	Non	2017	Oui	n/a	n/a	Oui	Recensement des anciens bénéficiaires et diagnostic
	1.2.1 Nombre de bénéficiaires interviewés		0	2017	1500	n/a	n/a	1500	
	1.3.1.3 Existence d'une étude de marché dans les quartiers ciblés, qui comprends une identification des secteurs et des chaînes de valeur plus potentiels et une analyse spécifique à l'égalité des sexes.	Conclusion du diagnostic	Non	2017	Oui	n/a	n/a	Oui	Diagnostic
	2.1 Nombre des accords signés entre les différentes parties prenantes (ONG, institutions financières, partenaires potentiels du secteur privé et plateformes communautaires) pour soutenir la mise en œuvre du projet.	Accords du projet signés	0	2017	1	3	4	4	Négociation et dialogue/rencontres entre parties prenantes et l'équipe de projet

	<p>2.2 Proportion de mentors qui considèrent que leur participation à des activités de mentorat a contribué à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmenter leur confiance en soi • augmenter leurs capacités de leadership 	Sondage	0	2017	20	0	20	Enquête auprès des mentors menée pas plus de 6 mois après la fin de l'activité
	<p>2.3.1 Pourcentage de bénéficiaires adoptant les outils de gestion d'entreprise à la suite du soutien technique reçu avec la méthodologie Ann Ale</p>	Rapports d'activités	0	2018	70%	n/a	70%	Entretien entre consultant et bénéficiaires
	<p>2.3.2 Pourcentage de bénéficiaires adoptant les outils de gestion d'entreprise à la suite du soutien technique reçu avec la méthodologie Growing with my Business.</p>	Rapports d'activités	0	2017	0	70%	70%	Entretien entre consultant et bénéficiaires
	<p>3.1 Nombre d'activités de sensibilisation ciblant les hommes (notamment sur l'importance de l'autonomisation économique des femmes, le rôle essentiel des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité des sexes, des masculinités positives et saines et la répartition équitable du travail domestique non rémunéré.</p>	Rapports d'activités	0	2017	1	3	4	Rapports d'activités
	<p>3.1.2 Pourcentage de participants aux activités de sensibilisation ciblant les hommes qui manifestent leur soutien à l'autonomisation et le leadership économiques des femmes.</p>	Sondage	0	2017	n/a	90%	90%	Enquête auprès des participants menée pas plus de 6 mois après la fin de l'activité de sensibilisation

	<p>3.1.3. Niveau d'implication des hommes dans le soutien aux entreprises appartenant à des femmes (par exemple : soutien au développement et à la distribution de matériel de marketing, soutien au transport de biens et matériels de production, appui au plaidoyer politique).</p>	Rapports d'activités/ Sondage	0	2017	n/a	300	300	Analyse des rapports d'activités et entretiens entre consultants et bénéficiaires
	<p>3.1.4 Nombre d'hommes reconnus publiquement comme « champions du genre » à la suite de leur participation au projet.</p>	Rapports d'activités	0	2017	4	4	8	Rapports d'activités
	<p>3.2.1: Existence de recommandations politiques claires pour la promotion de l'autonomisation économique des femmes entrepreneures.</p>		Non	2017	oui	n/a	oui	Evaluation finale
	<p>3.2.1: Existence de recommandations politiques claires pour la promotion de l'autonomisation économique des femmes entrepreneures.</p>	Conclusions de l'évaluation finale	Oui	2017	1	2	3	Evaluation finale

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :
[NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires Éventuels	Coût Éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Collecter et analyser les données sur l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés au niveau des indicateurs de résultats dans le Cadre de résultats et d'allocation des ressources afin d'évaluer les progrès accomplis au titre du projet dans la réalisation des produits convenus.	Rapport semestriel	Suivi des indicateurs, visites sur le terrain ; les progrès plus lents que prévu seront intégrés dans la gestion de projet pour que des mesures correctives soient prises.		
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de compromettre la réalisation des résultats attendus. Identifier et surveiller les actions menées en faveur de la gestion des risques en utilisant un journal des risques. Cela comprend les mesures et les plans de suivi qui auraient été nécessaires conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD et à son marqueur de l'égalité des sexes. Les vérifications sont effectuées conformément à la politique d'audit du PNUD en matière de gestion des risques financiers.	Trimestrielle	Des inventaires de risque trimestriels sont tenus et mis à jour. Les risques sont identifiés par la gestion de projet et des mesures sont prises pour gérer les risques.		
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Rapport semestriel	Visites et consultations sur le terrain ; les leçons pertinentes sont prises en compte et utilisées par l'équipe de projet pour informer les décisions en matière de gestion. Les leçons apprises seront produites et feront l'objet d'une publication finale.		

Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Rapport semestriel	Les forces et les faiblesses seront examinées par la direction de projet et utilisées pour informer les décisions visant à améliorer les performances du projet	
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Rapport semestriel	Les données de performance, les risques, les leçons et l'examen de la qualité seront discutés par le comité de projet et utilisés pour effectuer des corrections à mi-parcours.	
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée. Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectuera une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	Rapport semestriel et rapport final	Compilation des résultats obtenus par rapport aux cibles annuelles de production, résumé des évaluations de la qualité, journal des risques mis à jour et toute évaluation ou rapport d'examen au cours de la période.	
Revue du projet (comité de pilotage)		Rapport annuel	Réunions, déplacements, le cas échéant examen des problèmes de qualité ou des progrès plus lents que prévus et des discussions sur les actions de gestion à prendre pour résoudre les problèmes identifiés.	

Plan d'évaluation⁵

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation finale		Effet 1 : La croissance et le développement profitent à tous, sont durables et génèrent les capacités de production nécessaires à la création d'emplois et de moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.	Effet 1 : La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décentes et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif	Déc. 2019	Ministère du Commerce et de l'Industrie Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes Ministère de la Planification et de la Coopération Externe Bénéficiaires (micro et petites entreprises)	15, 000.00

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	Source de financement	Poste budgétaire	BUDGET PRÉVU	
		2019	2020				Montant PNUD	Montant KOICA
Produit 1 : <i>Marqueur genre :</i>	1.1 Activité Entreprendre une analyse des anciens bénéficiaires afin de dresser leur profil et de classer les groupes de femmes entrepreneurs et les travailleuses informelles, et de fournir des informations sur leurs facteurs de succès et leurs obstacles	X		PNUD	KOICA			30,270.00
	GMS (8%)							2,421.60
	Sous Total							32,691.6
	2.1 Renforcer la conscience et consolider les relations entre les différentes parties prenantes (ONG, institutions financières, partenaires potentiels du secteur privé et plateformes communautaires) pour garantir la durabilité du projet	X		PNUD				4,000.00
	2.2 Renforcer les capacités et fournir des formations professionnelles aux microentreprises existantes pour l'innovation de leur production et pour le développement des nouvelles compétences pour démarrer des activités économiques	X	X	PNUD			100,000.00	684,998.90
	2.3: Favoriser l'accès des femmes à un soutien technique et financier pour une gestion efficace des microentreprises	X	X	PNUD			190,000.00	2,345,000.00

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Le projet sera exécuté selon la modalité de mise en œuvre directe, par le bureau de pays du PNUD en Haïti. Au fil du temps et en particulier à travers le renforcement des capacités, le projet pourra progressivement s'appuyer sur les institutions haïtiennes pour la mise en œuvre de certaines activités.

Le mécanisme de surveillance sera assuré par un Comité de pilotage, présidé par le Représentant résident du PNUD en Haïti. Toutes les principales parties prenantes seront invitées aux réunions du Comité de pilotage. Le personnel du projet et l'équipe de soutien feront rapport au Directeur adjoint du PNUD qui, à son tour, facilitera l'interaction avec le Comité de pilotage sur les orientations stratégiques et les conseils pour s'assurer que le projet est conforme aux politiques du Gouvernement et qu'il est mis en œuvre correctement en conformité avec la proposition du programme.

a. Structure de gestion : Comité de pilotage

Le projet recevra des orientations stratégiques d'un Comité de pilotage. Celui-ci prendra en charge la surveillance du projet ainsi que la responsabilité de fournir des conseils stratégiques de haut niveau pour que le projet vise à atteindre ses objectifs déclarés tout au long de son cycle de vie, en fournissant des produits de qualité qui contribueront à des effets de niveau supérieur. Le Comité de pilotage prend des décisions de gestion relatives au projet à la demande du Chef de projet lorsque des conseils s'avèrent nécessaires ou que les tolérances du projet ont été dépassées.

Sur la base du plan de travail trimestriel approuvé, le Comité de pilotage examine et approuve les plans d'étape du projet et autorise tout écart majeur par rapport aux plans d'étape convenus. Le Comité de pilotage est l'autorité qui décide de l'achèvement de chaque plan d'étape et qui autorise le début du plan de la prochaine étape. Il garantit que les ressources requises soient mobilisées, arbitre les éventuels conflits et négocie une solution à tout problème susceptible de survenir entre le projet et les organismes externes.

Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD pour les résultats du projet, les décisions du Comité de pilotage seront établies conformément aux normes qui assureront la gestion des résultats obtenus en matière de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Dans le cas où un consensus ne peut être atteint, l'institution qui préside le Comité de pilotage sera amenée à trancher.

Les membres du Comité de pilotage sont identifiés dans le schéma ci-dessus. Le Comité de pilotage comporte quatre rôles distincts :

- **Direction exécutive** : entité assumant la propriété du projet qui préside le groupe. Pour ce projet, le bureau de pays du PNUD en Haïti assumera ce rôle.
- **Partenaires de développement/Fournisseur principal** : individu ou groupe représentant les intérêts des parties qui financent des projets spécifiques de partage des coûts et/ou fournissent une expertise technique pour le projet. La principale fonction du Comité est de prodiguer des conseils sur la faisabilité technique du projet. Les donateurs qui financent le projet assumeront ce rôle.

Représentant des bénéficiaires : individu ou groupe d'individus représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront en dernier ressort du projet. La principale fonction au sein du Conseil consiste à faciliter la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie sera le principal représentant à siéger dans cette structure. Il sera accompagné dans cette tâche du Ministre à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes.

- **Assurance de projet** : ce rôle incombe à chacun des membres du Comité de pilotage mais peut toutefois être délégué. Le rôle d'assurance de projet exécute les fonctions de surveillance et de suivi du projet en toute objectivité et liberté d'esprit, indépendamment du chef de projet, en s'assurant que les étapes appropriées de la gestion de projet sont traitées et complétées. Le bureau du PNUD en Haïti ou son mandataire s'acquittera du contrôle de l'assurance qualité. Les unités du PNUD au sein du Centre régional du PNUD peuvent être invitées, le cas échéant, à fournir une assistance technique, un avis consultatif sur les politiques ou un appui opérationnel.

Le Comité de pilotage se réunira chaque année pour examiner les progrès réalisés au titre du projet, approuver les plans de travail annuels et traiter toute question qu'il jugera importante.

a. Équipe de gestion de projet

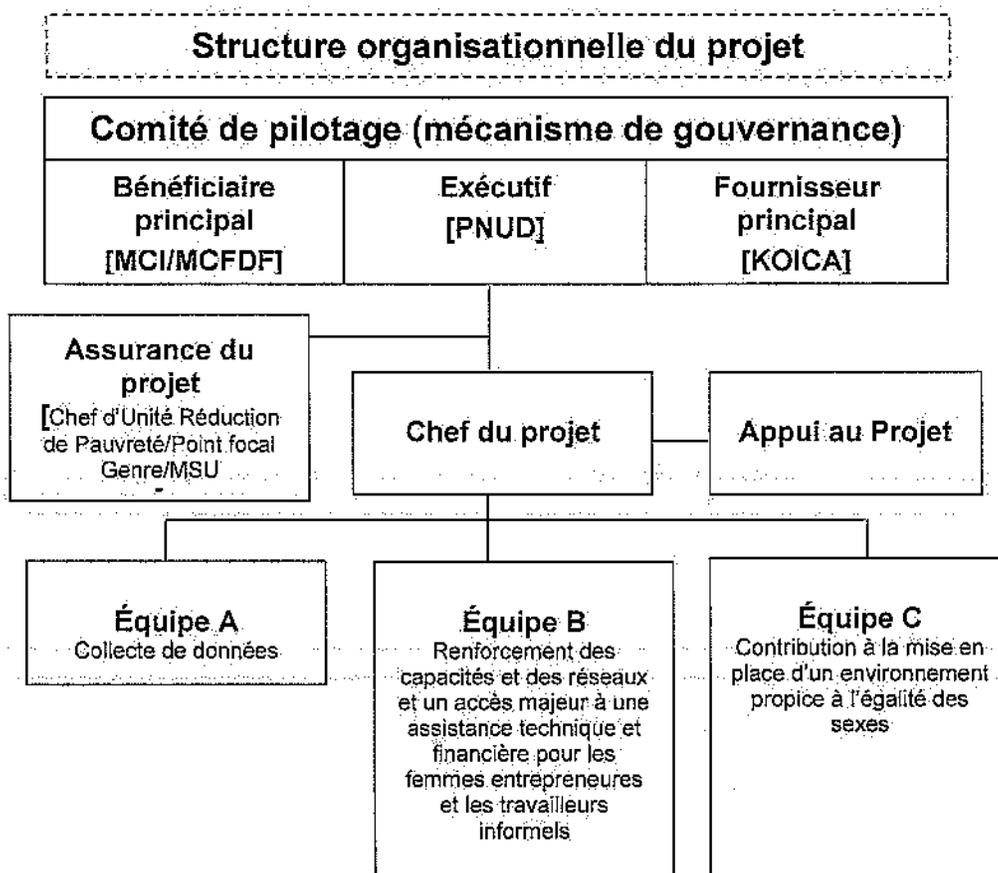
Ce projet sera exécuté par le PNUD en Haïti dans le cadre de la modalité de mise en œuvre directe du PNUD. Le PNUD en Haïti sera responsable de la gestion globale du projet et des équipes. Le PNUD en Haïti sera

l'entité responsable et redevable de la gestion quotidienne du projet, y compris le suivi et l'évaluation des interventions au titre du projet, la réalisation des produits du projet et l'utilisation efficace des ressources.

Les fonds alloués au projet seront versés au compte du projet et répartis entre les identifiants de produits dans ATLAS selon le plan de travail pluriannuel. Des fonds seront mis à la disposition du bureau de pays qui est responsable des décaissements financiers et de la fourniture d'un soutien administratif et opérationnel pour la mise en œuvre du projet. S'appuyant sur le personnel de projet et les experts techniques qui y sont associés, le PNUD en Haïti facilitera la liaison avec les principaux acteurs du Gouvernement et assurera le lien avec d'autres projets nationaux ou de relèvement dans la zone concernée afin de maximiser l'impact des interventions et de garantir la viabilité à long terme des résultats (voir l'annexe ci-jointe).

La dotation en personnel technique comprendra un Chef de projet, un appui technique au chef de projet et un spécialiste en égalité des sexes. La capacité en matière d'égalité des sexes devrait être assurée, au-delà du spécialiste en égalité des sexes, par tout le personnel du projet et les procédures de recrutement devraient inclure la prise en compte des compétences nécessaires en matière de genre. Le personnel de projet sera basé à Port-au-Prince.

Un comité technique avec le MCI, le MCFDF, KOICA, le MPCE et le PNUD se réuniront tous les trimestres pour suivre l'évolution des activités du projet.



IX. CADRE JURIDIQUE

CLAUSES LIEES AU CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent descriptif de projet prendra la forme d'un instrument visé à l'article 1 de l'Accord de base type d'assistance (SBAA) entre le Gouvernement d'Haïti et le PNUD, signé le 28 juin, 1974. Toutes les mentions faites par le SBAA de « l'Agent d'exécution » doivent s'entendre comme faisant référence au « Partenaire d'exécution ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du projet reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/qa_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;

- ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informera le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les

obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu-e de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

**Projet d'Autonomisation des femmes défavorisées : renforcement des capacités
pour l'autonomisation économique des femmes**

Agenda de la Réunion du Comité Local d'Evaluation de Projets

Vendredi 25 janvier 2019

- | | |
|---------------|--|
| 10h00 – 10h05 | Propos de bienvenue du Ministre du MCI, Monsieur Ronell Gilles |
| 10h05 – 10h10 | Propos de circonstance de la Directrice Generale du MCFDF, Madame Myrtho René |
| 10h10 – 10h20 | Introduction du projet – Directeur adjoint au Programme du PNUD, Fernando Hiraldo |
| 10h20 – 10h25 | Tour de table des participant-e-s |
| 10h25 – 10h45 | Présentation du Projet « Autonomisation des femmes défavorisées : renforcement des capacités pour l'autonomisation économique des femmes » |
| 10h45 – 10h55 | Présentation de l'Examen préalable social et environnemental du projet |
| 10h55 – 11h15 | Commentaires / questions |
| 11h15 – 11h30 | Conclusions |
| 11H30 – 11H45 | Partage et réactions au draft du compte rendu de la réunion |
| 11H45 – 12H00 | Signature du compte rendu de la réunion |
| 12H00 – 12H30 | Pause-Café |